

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE
33 avenue du Peuple Belge BP109
59009 Lille Cedex

ERNST & YOUNG SOCIETE D'AVOCATS
14 rue du Vieux Faubourg
59042 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : KIEKEN IMMOBILIER
CONSTRUCTION - K.I.C.

Numéro RCS : 329 542 807
Numéro Gestion : 2007B00383

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : 17 rue Nicolas Appert
59650 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 5738

Date du dépôt : 22/06/2012

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'Assemblée

Date de l'acte : 19/06/2012

- 1 - Décision : Agrément nouveaux associés Approbation de l'apport de parts
- 2 - Décision : Modification(s) statutaire(s)

2 - Type d'acte : Attestation

statuts de la SOCIETE CIVILE K6 UNITED

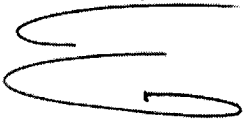
Date de l'acte : 21/06/2012

3 - Type d'acte : Statuts mis à jour

Date de l'acte : 19/06/2012

Délivré à Lille le 25 juin 2012

Le Greffier,



Kieken Immobilier Construction - KIC

Société à responsabilité limitée au capital de 612.000 €

Siège social : 17, rue Nicolas Appert 59650 Villeneuve d'Ascq
329 542 807 RCS Lille

--- oOo ---

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le 19 juin à 10 heures,

Les associés de la société Kieken Immobilier Construction - KIC, société à responsabilité limitée au capital de 612.000 euros, divisé en 612 parts sociales, toutes de même valeur nominale et entièrement libérées, se sont réunis au siège social, à Villeneuve d'Ascq (59650) 17, rue Nicolas Appert, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Xavier Kieken	
propriétaire de six cent onze parts sociales, ci	611 parts
 - Madame Renée Kieken	
propriétaire d'une part sociale, ci	1 part
 Total des parts présentes :	
Six cent douze parts sociales, ci	612 parts

La séance est présidée par Monsieur Xavier Kieken, associé et gérant.

Monsieur le président déclare alors la séance ouverte.

Monsieur le président constate que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de la gérance.
- Autorisation de plusieurs projets de cession de parts.
- Modification sous condition suspensive des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée ;
- Le projet de statuts mis à jour.

Puis, il rappelle que le rapport de la gérance et le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, plus de quinze jours avant la date de l'assemblées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance :

- donne son accord au projet d'apport de six cent dix parts sociales par Monsieur Xavier Kieken au profit de la société K6 United ;
- donne son accord au projet d'apport d'une part sociale par Madame Renée Kieken au profit de la société K6 United ;
- et en conséquence, agréé la société K6 United en qualité de nouvel associé.

Cette résolution, mise aux voix conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire modifie, sous condition suspensive de réalisation des apports de parts envisagés, ainsi qu'il suit l'article septième des statuts :

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL.

Le capital social est fixé à la somme de 612.000 €, divisé en 612 parts sociales de 1.000 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, qui sont réparties comme suit :

- la société K6 United, à concurrence de six cent onze parts sociales, ci numérotées 2 à 612	611 parts
--	-----------

- Monsieur Xavier Kieken à concurrence d'une part sociale, ci numérotée 1	1 part
---	--------

Total des parts composant le capital social, Six cent douze parts sociales, ci	612 parts. »
--	--------------------

La réalisation de la condition suspensive sera constatée par la dernière notification des actes d'apport de parts, au moyen d'une attestation du gérant. Ce dernier pourra alors procéder aux formalités de mise à jour des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés et la gérance.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. C. W.', written over a horizontal line.

Copie certifiée conforme